

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15

Date de la convocation :
23/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 27 février à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame sous la présidence de M. BRUNDU André, Maire.

Date de l'affichage :
23/02/2023

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Christian Carteyrade, Pierre-Philippe Carpentier, Sylvie Devassine, Mireille Gassier, Fabian Herrero, Josiane Julien, Jean-Pierre Matini, Sébastien Tricou, Karine Noguera Isabelle Pinon, Didier Lebois

Procurations : Daniel Weyh donne procuration à Sébastien Tricou
Kati Moulet donne procuration à Didier Lebois

Absents excusés : Alain Courtois, Elodie Dolhadille Jansen, Isabelle Dos Reis, Françoise Turribio,

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Isabelle Pinon

Travaux de réfection des courts de tennis de la commune : approbation du programme de travaux, du plan de financement et de la demande de financement auprès de la Région Occitanie, de la Communauté de Communes de Petite Camargue dans le cadre des fonds de concours 2023 et de la Fédération Française de Tennis

Monsieur Carteyrade expose :

Les trois courts de tennis de la commune, ouverts au public et situés au sein du complexe sportif sont passablement dégradés. Les revêtements n'offrent plus la régularité attendue sur un court de tennis et les grillages sont dégradés.

Dans le projet de réfection de l'ensemble des courts de tennis, la commune affiche sa volonté de maintenir les ressources territoriales permettant :

- d'améliorer les conditions de vie et le bien être des habitants en renforçant l'offre de services et en organisant l'offre d'équipements ;
- De donner une visibilité extérieure du territoire en rendant possible l'organisation des manifestations et compétitions ouvertes dans le cadre de l'intercommunalité ;
- De préserver des courts de tennis accessibles au plus grand nombre ;
- D'accueillir de nouveaux habitants avec l'amélioration du niveau d'équipements.
- De dynamiser la pratique de sport à tout âge.

Afin de redonner un nouvel élan à la pratique du tennis sur la commune, il convient de procéder aux travaux de réhabilitation suivants :

Type de travaux réfection de trois courts de tennis	Montant en euros
Installation de chantier/Nettoyage/Evacuation	4 200.00
Préparation du support	21 928.50
Revêtement	59 427.00
Accessoires et pose (Clôtures, poteaux et massifs des poteaux)	41 540.00
TOTAL DES TRAVAUX HT	127 095.50
TVA 20%	25 419.10
TOTAL OPERATION TTC	152 514.60

Le montant global du projet de travaux est estimé à : **127 095.50 euros HT**, soit 152 514.60 euros TTC.

Le plan de financement prévisionnel en est le suivant :

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le

S²LO

ID : 030-213000201-20230227-D2023_10-DE

Financeurs	Programmes	Part	Montant	Etat
Région Occitanie	Equipements sportifs d'intérêt local	15%	19 064.33	Demande à initier
Fédération Française de Tennis	Equipements	14.16%	18 000.00	Demande à initier
Fonds de concours de la Communauté de Communes de Petite Camargue	Fonds de concours pour 53.68% de l'enveloppe 2023	39.34%	50 000.00	Demande à initier
Commune	Part emprunt	11.04%	14 031.17	BP 2023
	Part autofinancement	20.46 %	26 000.00	BP 2023
TOTAL			127 095.50	

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'adopter le programme de travaux, évalué à **127 095.50 € HT** ;
- D'approuver le plan de financement du programme de travaux ;
- De solliciter l'aide de la **Région Occitanie** dans le cadre du « Soutien à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs », programme « équipements sportifs d'intérêt local » pour un montant de **19 064.33 €** ;
- De solliciter partiellement le fonds de concours 2023 de la **Communauté de Communes de Petite Camargue** en vue de participer au financement de la réfection des trois courts de tennis de la commune, à hauteur de **50 000 €**, ce qui représente 58.63% du fonds de concours 2023 ;
- De solliciter la Fédération Française de Tennis dans le cadre de son programme équipements à hauteur de **18 000 €**, soit 6 000 € par courts de tennis ;
- Dit que les travaux seront achevés au deuxième semestre 2023 ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces se rapportant à la demande de subvention et lancer le marché public de travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Isabelle Pinon



Le Maire,
André BRUNDU



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 28/02/2023

Et publication ou notification du 28/02/2023